

# BILL RELATIF A LA MARINE MARCHANDE—Suite.

Hon. M. Hazen—Suite.

trôle absolu des questions de pilotage dans le district de Québec, comme la chose se pratique dans le district de Montréal—3204; n'est que juste que la corporation soit autorisée à organiser des associations de protection mutuelle—3204.

1re lecture—3204.

2e lecture—3783.

En comité—3783.

Hon. M. Lemieux—Objections que font les pilotes aux changements proposés—3783; bill basé sur les demandes des expéditeurs en général—3783; ce que disent les pilotes—3783; mise en commun des recettes—3783; fonds des pensions—3784; nomination d'un surintendant indépendant de la corporation—3784; tarif des pilotes de New-York et de Boston avec celui des pilotes de Québec—3784; accidents sont d'occurrence trop fréquente dans le Saint-Laurent—3784; le cas du "Saturnia"—3784; le capitaine et le pilote sont à blâmer—3785; l'accident aurait pu être évité—3785; l'état légal des capitaines et des pilotes, à bord d'un navire, en cas d'accident—3785; précédent d'une grande portée—3785; l'échouement du "Montfort"—3785; compagnie de navigation sont en émoi à propos de l'état du système de pilotage en aval de Québec—3786; opinion de "Canadian Railway and Marine World"—3786; l'influence politique—3786; service de pilotage sur le Saint-Laurent—3786; service qui intéresse le pays tout entier—3786; qui a influé sur les taux d'assurance—3786; présent bill marque pas dans la bonne voie—3786.

M. Bickerdike—Chose singulière—3786; la loi qui n'impose à personne l'obligation de se servir d'un pilote assujétisse les navires au paiement des droits de pilotage—3786; les accidents sur le Saint-Laurent, en amont de Québec, sont très rares—3787; navigation est sûre—3787.

Hon. M. Hazen—Division de pilotage de Montréal est en état fort satisfaisant—3787; accidents sont rares entre Québec et Montréal savent s'acquitter de leurs devoirs—3787; service de pilotage entre Québec et la mer—3787; de nouveaux règlements seront établis et administrés par le gouvernement au lieu de la corporation des pilotes établie depuis 1860—3787; bill de demande pas l'abolition de la corporation des pilotes—3787; il s'agit là d'une vieille institution qui a conservé des traditions auxquelles les pilotes de Québec tiennent beaucoup—3787; cette corporation a géré de façon admirable la caisse de retraite des pilotes—3788; sans froisser les pilotes, sans heurter leurs traditions, nous avons fait relever du ministère de la Marine tout ce qui a trait au pilotage en aval de Québec, comme en relève depuis un certain nombre d'années le pilotage en amont de cette ville—3788; accidents au "Saturnia" et au "Montfort"—3789; jugement catégorique—3789; texte du jugement—3789; jugement de la cour d'amirauté de la haute cour concer-

# BILL RELATIF A LA MARINE MARCHANDE—Fin.

Hon. M. Hazen—Suite.

II : 0618—supplément au rapport vi jureu a toujours été admis que lorsqu'un pilote a charge d'un navire c'est lui qui en a le commandement, mais le devoir du capitaine est d'aider au pilote—3790; les frais de pilotage—3790.

M. Boulay—Pilotes se plaignent de la manière dont ils ont été traités par la commission d'enquête—3791; accusation grave contre la commission—3791; seul danger en vue par les commissaires était la corporation des pilotes—3791; examen sur l'anglais et le français pour les apprentis—3791; tout fonctionnaire public dans Québec devrait connaître les deux langues—3792.

Hon. M. Pelletier—Si un pilote veut être compétent et capable de comprendre les langues parlées sur les vaisseaux, il doit connaître les deux langues—3792; insinuations sans fondement—3792; réussi à créer un certain préjudice contre les pilotes de Québec—3792; pilotes d'en bas de Québec sont très braves et dévoués—3792; tribut d'éloges à la carrière à laquelle ils se dévouent—3792.

M. McKenzie—Système de pilotage du comté de Cap-Breton—3793; congédier des pilotes pour cause politique—3793; quels sont ceux qui ont été réinstallés?—3793.

M. Edwards—Injustice que l'on commet envers les propriétaires de navires de la province d'Ontario, en ce qui regarde les droits de pilotage à Montréal—3793; les oblige à l'acquiescement de droits de pilotage dont sont exempts les vaisseaux des Provinces maritimes et des Etats—3793; serait temps de faire cesser ce passe-droit—3793.

3e lecture—3794.

Sanctionné—5570.

# BILL RELATIF A LA LOI MINIERE DU YUKON.

Hon. M. Roche dépose bill (n° 200) modifiant la loi minière du Yukon—4030; étend la portée de la loi de façon à ce que les prescriptions relatives au groupement soient applicables aux groupes d'exploitants individuels aussi bien qu'aux compagnies et associations inscrites—4030.

1ère lecture—4030.

2e lecture—4137.

En comité—4137.

3e lecture—4139.

Sanctionné—5570.

# BILL RELATIF A LA NATURALISATION.

Hon. M. Doherty dépose bill (n° 173) concernant la naturalisation de sujets britanniques et d'étrangers—3407; l'objet de ce bill est de donner suite législative à la convention intervenue entre le gouvernement canadien, le gouvernement impérial et ceux des autres dominions dans le but d'établir une naturalisation qui s'étendra à tout l'empire—3407; définition de ce qu'est un sujet britannique—3407; conditions de naturalisation—3407.